

Temps de lecture : 1'30''

# LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES CABINETS D'AVOCATS (RSCA) POURRA BIENTÔT ÊTRE TESTÉE GRÂCE À UN OUTIL DE DIAGNOSTIC PROPOSÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX (CNB) CONSTITUÉ DE 43 QUESTIONS AUTOUR DE QUATRE THÈMES. LES AVOCATS POURRONT AINSI PRENDRE LA MESURE DE CE QU'ILS FONT EN MATIÈRE DE RSE.

Par **Dominic JENSEN**

La **Responsabilité sociétale** des **cabinets d'avocats** (RSCA) pourra bientôt être grâce à un outil de diagnostic proposé par le Conseil national des barreaux (CNB). Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'évoquer ce que les avocats pouvaient apporter à leurs clients pour les accompagner dans leur réflexion autour de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et dans la mise en place de procédures internes. Maintenant, c'est au tour des **cabinets d'avocats** de faire un peu d'introspection sociétale.

Annoncé lors de l'assemblée générale du CNB du 4 mars 2017, cet outil de diagnostic qui sera mis en ligne sur le site du CNB sera constitué de 43 questions autour de quatre thèmes. Les avocats pourront ainsi prendre la mesure de ce qu'ils font en matière de RSE et le chemin leur restant à parcourir. Cette initiative a été prise dans le cadre des travaux de la commission « Égalité » du CNB présidée par Clotilde Lepetit. La commission a également présenté en assemblée générale une charte sur la **Responsabilité sociétale** des **cabinets d'avocats** destinée à promouvoir les bonnes pratiques et à encourager l'évolution des comportements et l'attractivité des cabinets.

Les avocats sont-ils de bons élèves de la RSE ? Selon les termes de la résolution adoptée à l'unanimité le 4 mars dernier, les principaux enjeux de la **responsabilité sociétale** au sein des **cabinets d'avocats** sont liés à la fois à des phénomènes globaux : le renforcement de l'exigence sociétale et des évolutions législatives, réglementaires et normatives. À d'autres, propres à l'avocat : son rôle dans la société, sa responsabilité en tant que citoyen, son respect des valeurs d'égalité. En enfin, des enjeux liés au fonctionnement des cabinets. Sur ce dernier point, la profession a conscience des problèmes tels que les écarts importants entre hommes et femmes au sein de la profession s'agissant des revenus et des trajectoires de carrières, la diversité, la prévention des risques psychosociaux liés à la conciliation vie privé / vie professionnelle. Si ces problèmes existent dans de nombreuses entreprises, ils sont parfois exacerbés dans les **cabinets d'avocats**. L'illustration la plus emblématique reste la différence entre le fort taux de féminisation de la profession dans sa globalité et le faible nombre de femmes associées dans les cabinets d'affaires.

## DES AVOCATS DISPOSÉS À ÉVOLUER

À l'heure où les grandes entreprises font de la **responsabilité sociétale** un critère de sélection de leurs fournisseurs, les cabinets doivent eux-aussi adopter de nouveaux standards. Par le passé, de très nombreux cabinets ont adopté, avec enthousiasme, les normes de qualité ISO. Des initiatives telles que la « Charte collaboration » proposée par le barreau de Paris a également connu un certain succès. Lorsqu'elle n'est pas une contrainte, la norme ne fait pas fuir les cabinets. Il n'en reste pas moins que sur le handicap, la prise en compte de la charge parentale, la réintégration après une longue absence et d'autres sujets de ce type, les **cabinets d'avocats** sont confrontés à une double difficulté. Celles inhérentes à toutes les petites entreprises qui fonctionnent en flux tendu et les contraintes d'un métier complexe et difficile.

Le CNB espère que les cabinets partageront leurs réponses aux 43 questions du futur outil de diagnostic. Ce sera l'occasion de faire un état des lieux et surtout de suivre les progrès des cabinets.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Télécharger [la résolution du Conseil national des barreaux du 4 mars 2017](#) portant sur la **Responsabilité sociétale** des **cabinets d'avocats** (RSCA).

Retrouvez l'article de Delphine Iweins dans la [Gazette du Palais du 21 mars 2017, n°12](#), page 7.